



IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes comptables IFRS

Novembre 2024

KPMG. Make the Difference.



A la une de ce numéro ↗

Arrêté des Comptes & Durabilité 2024 : Les inscriptions pour l'édition 2024 de nos conférences sont encore ouvertes !

**Radio KPMG :
La clôture 2024 se profile !**

**Téléchargez nos guides
IFRS 2024 !**

**Exposé sondage de l'IASB :
propositions d'amendements à
IAS 28**

**Une nouvelle édition de notre
ouvrage "Fair value
measurement" est disponible !**

**Radio KPMG :
IFRS 18 - vers une nouvelle
présentation des états financiers**

**Lancement du nouveau site
KPMG Global Corporate
Reporting Institute**

Conférences
« Arrêté des Comptes & Durabilité 2024 »
Les inscriptions pour l'édition 2024 de nos
conférences sont encore ouvertes !



N'oubliez pas ce grand rendez-vous annuel des professionnels !
Les inscriptions pour l'**édition 2024 des Conférences Arrêté des Comptes et Durabilité, Sociétés Industrielles et Commerciales / Banques et Assurances**, sont encore ouvertes !

Participez à l'**événement en présentiel** dédié à l'**arrêté des comptes** et accédez à des **modules complémentaires en digital** !

En une journée, vous obtiendrez toutes les informations nécessaires afin d'**appréhender sereinement votre clôture annuelle**.

Et cette année encore, les enjeux ESG sont mis à l'honneur lors d'une après-midi dédiée.

Rendez-vous les **21 et 28 novembre** prochain à la **salle Gaveau** en plein cœur de Paris, pour échanger entre pairs !

**EN SAVOIR PLUS
ET S'INSCRIRE**

Radio KPMG : La clôture 2024 se profile !

Dans cette **matinale**, Radio KPMG présente les principaux enjeux comptables et financiers de la prochaine clôture 2024 et au-delà

...

[J'ÉCOUTE LA MATINALE](#)



Téléchargez nos guides IFRS 2024 !



KPMG a mis à jour **ses guides d'élaboration des états financiers IFRS** composés :

- des « Illustrative disclosures » et
- de la « Disclosure checklist ».

[EN SAVOIR PLUS](#)

Exposé sondage de l'IASB : propositions d'amendements à IAS 28

L'IASB propose de préciser le traitement comptable de certains événements ou transactions lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence qui vise, en général, les entités sous influence notable ou contrôle conjoint.

Vous avez jusqu'au **20 janvier 2025** pour faire part de vos éventuels commentaires relatifs à cet exposé-sondage.

Découvrez notre **nouvel article** pour en savoir plus !



[LIRE L'ARTICLE](#)

Une nouvelle édition de notre ouvrage « Fair value measurement » est disponible !



Ce **manuel** vous aidera à appliquer les principes d'IFRS 13 « Fair Value Measurement » et du Topic 820 « Fair Value Measurement » (US GAAP), en matière d'évaluation à la juste valeur et à comprendre les principales différences entre ces deux textes.

[JE TÉLÉCHARGE](#)

Radio KPMG : IFRS 18 – vers une nouvelle présentation des états financiers

Dans cette **matinale**, nos experts décryptent les principales dispositions de la nouvelle IFRS 18 et les incidences au plan de l'organisation et en termes de communication financière liées à sa prochaine application ...

[J'ÉCOUTE LA MATINALE](#)



Lancement du nouveau site KPMG Global Corporate Reporting Institute



Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement du nouveau site web de KPMG International.

Il inclut des vidéos, des podcasts, ainsi que des publications sur des blogs, en lien avec :

- les normes comptables IFRS® ;
- le reporting de durabilité ;
- la connectivité entre les deux.

Pour plus d'informations, découvrez notre [site web](#).

[EN SAVOIR PLUS](#)

L'équipe de la doctrine comptable de KPMG vous accompagne pour décrypter régulièrement l'actualité parfois complexe des normes comptables IFRS.

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG
Responsable de la doctrine comptable



Cristina Sandulachi

Senior Manager KPMG
Doctrine comptable



kpmg.fr



* KPMG. Pour Faire la Différence.

Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.